

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00311

Numéro SIREN : 489 092 643

Nom ou dénomination : 3 E EUROPE EXPRESS EXPEDITION

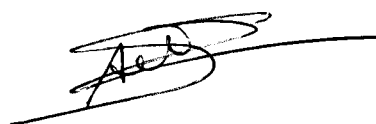
Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 8640

SARL 3E EUROPE EXPRESS EXPEDITION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 Rue Léo Baeckland
ZA DU PUY NARDON – 85 290 MORTAGNE SUR SEVRE
R.C.S. LA ROCHE SUR YON : 489 092 643

COMPTES ANNUELS

AU 31 Décembre 2020

« Certifiés conformes »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. S.', with a long horizontal line extending to the right.

SACUR O

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. L.', with a long horizontal line extending to the right.

Signature

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 450	1 023	1 427	2 244	- 817
Fonds commercial	102 300		102 300	102 300	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	31 406	9 532	21 874	25 015	- 3 141
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	14 535	13 524	1 011	21 045	- 20 034
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 481		12 481	12 481	
TOTAL (I)	163 171	24 079	139 092	163 084	- 23 992
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	154 621	2 050	152 571	185 427	- 32 856
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs	18		18	4 380	- 4 362
Personnel	935		935	213	722
Organismes sociaux	868		868		868
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	885		885	3 485	- 2 600
Autres	3 239		3 239	4 000	- 761
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	118 132		118 132	75 282	42 850
Charges constatées d'avance	7 766		7 766	9 745	- 1 979
TOTAL (II)	286 464	2 050	284 414	282 533	1 881
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	449 636	26 129	423 507	445 617	- 22 110

BILAN (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000 Euros)	8 000	8 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	800	800	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	171 030	143 829	27 201
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	26 653	27 201	- 548
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	206 483	179 830	26 653
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
· Emprunts	70 063	77 071	- 7 008
· Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
· Divers			
· Associés	710	859	- 149
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 588	31 973	- 2 385
Dettes fiscales et sociales			
· Personnel	39 525	62 971	- 23 446
· Organismes sociaux	34 336	25 235	9 101
· Etat, impôts sur les bénéfices	555	5 522	- 4 967
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 649	56 904	- 20 255
· Etat, obligations cautionnées			
· Autres impôts, taxes et assimilés	5 439	4 992	447
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	159	261	- 102
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	217 023	265 787	- 48 764
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	423 507	445 617	- 22 110

SARL 3E EUROPE EXPRESS EXPEDITION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 Rue Léo Baeckland
ZA DU PUY NARDON – 85 290 MORTAGNE SUR SEVRE
R.C.S. LA ROCHE SUR YON : 489 092 643

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 JUIN 2021

FEUILLE DE PRÉSENCE

Nom	Nombre de parts	Signature
- Mr. SACHOT Olivier	5 600	
- Mme SACHOT Blandine	2 400	
TOTAL	8 000	

SARL 3E EUROPE EXPRESS EXPEDITION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 Rue Léo Baeckland
ZA DU PUY NARDON – 85 290 MORTAGNE SUR SEVRE
R.C.S. LA ROCHE SUR YON : 489 092 643

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un
Le quatre juin à 17 heures
A MORTAGNE SUR SEVRE

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 3E EUROPE EXPRESS EXPEDITION au capital de 8 000 euros, divisé en 8 000 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

- Mr SACHOT Olivier
Propriétaire de 5 600 parts sociales,
- Mme SACHOT Blandine
Propriétaire de 2 400 parts sociales,

TOTAL : 8 000 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Mr SACHOT Olivier, gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; *quitus* à la Gérance
- Affectation du résultat.
- Rémunération de la Gérance.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2020
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-16 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

En premier lieu, le Gérant répond aux questions écrites posées par les associés et dont le texte ainsi que les réponses correspondantes sont annexées au présent procès-verbal.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première décision

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 26 653.28 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui se solde par un bénéfice de 26 653.28 euros :

- En totalité en autre réserves.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

La collectivité des associés déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

La collectivité des associés approuve la rémunération de Mr SACHOT Olivier pour l'exercice qui s'est élevée à 30 000 euros.

La société a également pris en charge les charges sociales pour un montant de 20 601 euros.

La collectivité des associés approuve la rémunération de Mme SACHOT Blandine pour l'exercice qui s'est élevée à 23 542 euros.

La société a également pris en charge les charges sociales pour un montant de 13 567 euros.

De Plus, Mr et Mme SACHOT pourront prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

La rémunération de Mr SACHOT Olivier, est fixée à 2 000 € à compter du 01/01/2021. Cette rémunération sera versée sur 12 mois.

La rémunération de Mme SACHOT Olivier, est fixée à 1 700 € à compter du 01/01/2021. Cette rémunération sera versée sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

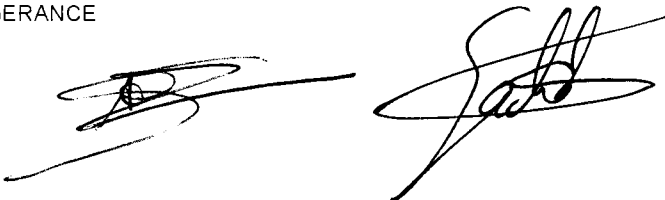
Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à MORTAGNE SUR SEVRE

Le 04 juin 2021

LA GERANCE



SARL 3E EUROPE EXPRESS EXPEDITION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 Rue Léo Baeckland
ZA DU PUY NARDON – 85 290 MORTAGNE SUR SEVRE
R.C.S. LA ROCHE SUR YON : 489 092 643

Décision de la gérance du 04 Juin 2021
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice se soldant par un bénéfice de 26 653.28 euros :

- En totalité en autre réserves.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

A MORTAGNE SUR SEVRE

Le 04 Juin 2021

LA GERANCE

